

Saint-Gall, le 27 août 2021

Communiqué de presse

La SVR-ASM appelle à la protection des juges afghans

L'Association suisse des magistrats (SVR-ASM) observe avec une grande inquiétude les développements actuels en Afghanistan. De nombreux juges afghans ont contribué à l'instauration d'un État de droit démocratique au cours des deux dernières décennies. Dans les conditions les plus difficiles, ils ont défendu des valeurs que les juges suisses partagent.

De nombreux juges afghans sont aujourd'hui en grand danger de mort. Cela s'applique tout d'abord aux membres de l'appareil judiciaire qui, dans le passé, ont condamné des talibans pour des infractions pénales et qui sont maintenant la cible d'actions de vengeance. Les 250 femmes juges du pays, qui représentent environ 11 % de l'ensemble du corps judiciaire, sont également dans une situation particulièrement difficile.¹

La SVR-ASM se joint donc aux appels urgents de l'Association internationale des juges, de l'Association internationale des femmes juges, du Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats et de nombreuses autres organisations pour ne pas laisser les juges afghans sans défense entre les mains des talibans.² La SVR-ASM appelle le Conseil fédéral, en coordination avec d'autres pays, à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour protéger les juges afghans et leurs familles.

¹ Cf. pour plus d'informations : <https://www.neuerichter.de/details/artikel/article/nrv-fordert-bundesregierung-auf-befreit-die-afghanischen-richterinnen>.

² Une vue d'ensemble est disponible à l'adresse suivante : <https://www.iaj-uim.org/solidarity-news-and-statements-about-afghanistan>.

L'Association suisse des Magistrats de l'ordre judiciaire (ASM)

Fondée en 1969, l'ASM compte aujourd'hui plus de 600 membres issus de tous les degrés de juridictions cantonales et fédérales. Elle a pour but la sauvegarde et la promotion de l'indépendance des juges et de la justice, le développement de la législation et de la jurisprudence, l'amélioration de l'administration de la justice, l'échange d'expériences professionnelles et la création de liens d'amitié entre les juges, ainsi que l'engagement en faveur de l'Etat de droit. Elle est indépendante de tout parti politique et confessionnellement neutre.